



**Décision n°2016-86 portant délégation de signature au délégué régional adjoint
de la région académique du Grand Est (site de Reims)**

**La Déléguée Régionale de l'Onisep
de la région académique du Grand Est**

Vu :

- les articles L.313-6 et D.313-14 à D.313-36 du code de l'Education, et plus particulièrement les articles D.313-20 et D. 313-24 ;
- le décret n° 2015-1616 du 10 décembre 2015 relatif aux régions académiques ;
- le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- l'arrêté ministériel du 30 août 2006 par lequel Madame Laurence NAERT, inspectrice de l'éducation nationale, est nommée chef du service académique d'information et d'orientation, déléguée régionale de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions de l'académie de Nancy-Metz ;
- l'arrêté d'affectation de Monsieur Pierre Edouard PAOULOU-VIGIER, à la délégation régionale de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions de Reims ;

Décide

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Monsieur Michel Pierre Edouard PAOULOU-VIGIER, délégué régional adjoint de la région académique du Grand Est, à l'effet de signer ou valider pour le site de Reims les actes suivants :

- les ordres de missions en France,
- les actes de paies y compris les listes de mouvements de paie,
- les demandes d'achats,
- les demandes de titres de recettes.

Article 2 : La présente décision est valable jusqu'au 31 décembre 2016.

Article 3 : La présente décision abroge toute délégation de signature donnée antérieurement à Monsieur Pierre Edouard PAOULOU-VIGIER.

Article 4 : La présente décision est publiée sur le site internet de l'Onisep.

Fait à
Le

Nancy
22/08/2016

Madame Laurence NAERT
La Déléguée Régionale de l'Onisep
de la région académique du Grand Est